

Tarifs des abonnements aux transports scolaires pour les élèves domiciliés et scolarisés sur les communes de l'Agglo Pays d'Issoire.

STATUT	Date d'inscription	Régime	Établissement	Tranches d'imposition (voir tableau au verso)	OPTION 1 : Tarif du titre annuel scolaire	
ÉLÈVES	AVANT le 19 juillet 2025 minuit	DEMI-PENSIONNAIRES	De secteur ou option dérogatoire (justificatif obligatoire)	1	116,55 € (*)	
				2	139,86 €	
				3	150,96 €	
				4	168,72 €	
				5	180,93 €	
				6	212,01 €	
				7	236,43 €	
				8	259,74 €	
		Hors secteur	1	263,07 €		
			2	320,79 €		
			3	344,10 €		
			4	380,73 €		
	INTERNES 2 trajets/semaine	De secteur ou option dérogatoire (justificatif obligatoire)	5	394,05 €		
			6	477,30 €		
	INTERNES 4 trajets/semaine	De secteur ou option dérogatoire (justificatif obligatoire)	7	535,02 €		
			8	558,33 €		
	À partir du 20 juillet 2025	DEMI-PENSIONNAIRES	De secteur ou option dérogatoire (justificatif obligatoire)	Hors secteur	1	146,55 €
					2	169,86 €
3					180,96 €	
4					198,72 €	
5					210,93 €	
6					242,01 €	
7					266,43 €	
8					289,74 €	
Hors secteur			1	293,07 €		
			2	350,79 €		
			3	374,10 €		
			4	410,73 €		
INTERNES 2 trajets/semaine		De secteur ou option dérogatoire (justificatif obligatoire)	5	424,05 €		
			6	507,30 €		
INTERNES 4 trajets/semaine		De secteur ou option dérogatoire (justificatif obligatoire)	7	565,02 €		
			8	588,33 €		
ÉTUDIANTS		AVANT le 19 juillet 2025 minuit	DEMI-PENSIONNAIRES	Pas de sectorisation	---	313,13 €
			INTERNES 2 trajets/semaine	Pas de sectorisation	---	67,71 €
	INTERNES 4 trajets/semaine		Pas de sectorisation	---	135,42 €	
	À partir du 20 juillet 2025	DEMI-PENSIONNAIRES	Pas de sectorisation	---	343,13 €	
		INTERNES 2 trajets/semaine	Pas de sectorisation	---	97,71 €	
		INTERNES 4 trajets/semaine	Pas de sectorisation	---	165,42 €	

(*) Tarifs applicables pour les élèves placés en familles d'accueil ou placés en maison d'enfants à caractère social.

Tranches d'imposition

Tranche	Quotient familial annuel (QF) de référence	Quotient Familial mensuel (QF) à titre indicatif
1	QF compris entre 0 et 3600 €	QF compris entre 0 et 300 €
2	QF compris entre 3 601 et 6 600 €	QF compris entre 301 et 550 €
3	QF compris entre 6 601 et 9 600 €	QF compris entre 551 et 800 €
4	QF compris entre 9 601 et 10 800 €	QF compris entre 801 et 900 €
5	QF compris entre 10 801 et 12 000 €	QF compris entre 901 et 1 000 €
6	QF compris entre 12 001 et 15 000 €	QF compris entre 1 001 et 1 250 €
7	QF compris entre 15 001 et 20 400 €	QF compris entre 1 251 et 1 700 €
8	QF supérieur ou égal à 20 401 €	QF supérieur ou égal à 1 701 €

Le quotient familial s'appuie sur le dernier avis d'imposition disponible (**il ne s'agit pas du quotient familial de la CAF**).
Si vous ne joignez pas votre avis d'imposition, la tranche la plus élevée sera appliquée (**Tranche 8**).

La formule de référence prise en compte lors des inscriptions est la suivante :

> Revenu fiscal annuel de référence du représentant légal qui inscrit l'enfant ÷ nombre de parts.